



RAPPORT DE PRÉSENTATION

H ÉVOLUTIONS DU PLUI



PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Mise à jour n°3

Arrêtée le 08/09/2022



H5_EVOLUTION DU PLUI DE MARSEILLE PROVENCE

Mise à jour n°3

H5 - Mise à jour n°3 des Annexes :

- Tableau du Sommaire général du PLUI : R2.1 est ajouté, S10 est supprimé, S10.1 est renommé S.10 et T1 est supprimé
- Tableau des Annexes par commune : R2.1 est ajouté

Création R2.1 – PAC Canal Marseille

Est ajouté le PAC CANAL de Marseille de juin 2020

R8 - SUP-Carto

La carte Bassin Nord, Sud et Ouest (annule et remplace).

R9 - SUP-Listes :

La liste des SUP de la Commune de Marseille (annule et remplace) en date du 5 juillet 2022

S5 – Droit de Prémption Urbain (DPUR)

Sont ajoutés :

- Le Périmètre du DPUR n°27 « ZAC littorale et Frange dite « Oddo » ;
- Le Périmètre du DPUR n°28 « Ilot Chateauvert ».

Suppression S10 – Règlement Local de la publicité

Sont supprimés les Règlements Locaux de la Publicité d'Allauch, Gémenos, Marignane, Marseille, Plan-de-Cuques, Saint-Victoret et Sausset-les-Pains

S10.1 – Règlement Local de la Publicité intercommunal

Est renommé **S10**

Est annexé le Règlement Local de la Publicité intercommunal du Territoire Marseille-Provence du 5 mai 2022

Suppression T1 – Liste des arbres à protéger

Est supprimé la rubrique T1 qui a été reversée dans le règlement du PLUi lors de la modification n°2